



**ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFJE
18 NOVEMBRE 2009**

Allocution de Jean-Charles Savouré

Monsieur le Président du groupe TOTAL,
Madame et Messieurs les Président et anciens Présidents de l'AFJE,
Chers amis Juristes d'entreprise,

L'excellente rétrospective à laquelle, grâce au talent de notre collègue Philippe Coen, nous venons d'assister, nous permet de bien comprendre tout le chemin qui a été parcouru depuis 40 ans pour la reconnaissance de notre métier de Juriste d'entreprise. Au moment de prendre la présidence de notre Association, je veux rendre un hommage personnel à ceux qui m'ont précédé dans cette responsabilité et à qui revient le mérite de l'œuvre accomplie : Madame et Messieurs les Président et anciens Présidents, vos actions ont permis à l'AFJE de s'installer dans l'excellence. Mon défi et mon objectif sont de l'y maintenir.

Ce film nous interpelle sur plusieurs aspects essentiels de notre métier de Juriste d'entreprise. Il nous invite à nous poser au moins trois questions : Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Que valons-nous ?

Trois questions sur lesquelles des réponses existent déjà bien sûr, mais auxquelles je voudrais consacrer quelques rapides réflexions afin de vous éclairer sur les idées qui inspireront les grandes lignes d'action de notre Association pour les mois qui viennent.

Qui sommes-nous ?

Il est frappant de voir que notre métier reste encore peu connu du grand public.

Est-ce là un réel problème ?

Oui sans doute, car ceci nous distingue des autres métiers de l'entreprise qui, parce qu'ils sont mieux connus, sont davantage perçus par le grand public comme des contributeurs naturels au fonctionnement et au développement de l'entreprise et donc du monde des affaires en général.

Mais là n'est sans doute pas le plus important pour nous.

Le plus important, c'est de constater – et de regretter - qu'à la question de savoir qui nous sommes, nos collègues des autres professions du droit apportent trop souvent encore une réponse inexacte ou incomplète. Si l'on excepte les cabinets d'affaires avec lesquels nous travaillons régulièrement, notre profession reste encore insuffisamment connue dans le monde du droit. Nous en avons de nombreuses illustrations dans les discussions qui ont lieu actuellement à propos du rapprochement des professions.

C'est donc un point sur lequel il nous faut continuer de travailler, grâce à un effort de communication accrue, notamment auprès des barreaux, mais aussi des magistrats, des experts judiciaires et bien entendu des responsables politiques et gouvernementaux qui interviennent sur la question.

Nous y parviendrons en mettant en exergue le niveau et la qualité de notre formation. Toutes les enquêtes le démontrent, à commencer par celle qu'a réalisée l'AFJE en 2008 auprès de ses adhérents en coopération avec Robert Half: dans leur immense majorité, les Juristes d'entreprise actuels sont titulaires d'un master 2 et/ou disposent en sus de leur formation juridique d'un diplôme complémentaire, de type école de commerce ou université étrangère.

Ainsi, l'époque du juriste qui se retrouve Juriste d'entreprise parce qu'il n'a pas passé ou réussi les examens de passage requis pour l'accès aux autres professions du droit, cette époque est révolue.

De sorte qu'aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec force que ceux qui exercent le métier de Juriste d'entreprise le font par choix, c'est-à-dire par préférence à d'autres métiers du droit auxquels il leur aurait été permis d'accéder s'ils l'avaient voulu.

Naturellement, la question du nombre que nous représentons en France reste à clarifier. L'initiative de l'AFJE à ce sujet, et les moyens qu'elle y consacre, constituent une véritable première, dont les résultats sont attendus avec un grand intérêt non seulement par nous-mêmes, mais par la profession au sens large.

Enfin, derrière la question de savoir qui nous sommes, se profile celle du fameux « périmètre » : comment notre activité de Juriste d'entreprise se distingue-t-elle de celle des activités voisines ou complémentaires ?

La Cour de cassation, nous le savons, a dégagé des critères, dans le cadre de sa jurisprudence sur la passerelle. Que ces critères soient satisfaisants ou pas, nous devons en tenir compte. Mais nous devons surtout continuer à œuvrer en vue de faire reconnaître la qualité de Juriste d'entreprise à toute personne disposant de la formation universitaire prévue par la réglementation actuelle et dont l'activité est de produire une réelle prestation juridique à l'intérieur et pour le bénéfice de l'entreprise qui l'emploie. Question sans doute difficile, qui nous ramène bien souvent à des analyses de cas d'espèce. Mais c'est bien la mission de notre Association de s'assurer que les critères d'appartenance à notre profession restent objectifs, de rester vigilants sur les évolutions à venir et de soutenir ceux qui, parmi nous, répondent à ces conditions.

Que faisons-nous ?

Cette question appelle deux sous-questions : dans quels domaines intervenons-nous ? Comment fonctionnons-nous ?

S'agissant des domaines dans lesquels s'exerce notre activité, ils sont multiples. C'est ce qui fait la très grande diversité et la très grande richesse de notre profession. Voilà encore un point sur lequel nous devons davantage communiquer pour nous promouvoir au sein des métiers du droit. Que nous soyons généralistes ou spécialistes, et si l'on excepte le droit de la famille et des successions - et encore ! -, il n'est pratiquement aucun domaine du droit qui échappe aux activités de l'entreprise et donc à la sphère de compétence des Juristes d'entreprise.

Qui peut en dire autant ?

C'est d'ailleurs cette diversité de domaines qui nous fait collaborer quotidiennement avec nos collègues avocats que nous voyons, pour ce qui nous concerne, comme des partenaires, et non comme des concurrents. Le succès de nos Ateliers est, à cet égard, parfaitement révélateur de la complémentarité de nos compétences.

Il faut donc le dire et le redire : si le rapprochement se fait, il n'aura pas pour effet de nous faire moins recourir que par le passé aux services des avocats, le seul impératif pour l'entreprise étant de disposer de la ressource et de la compétence appropriée au moment où cela lui est nécessaire.

Un mot à propos de nos modes de fonctionnement : bien que liés à nos entreprises par un rapport d'emploi, nous sommes des professionnels indépendants d'esprit. Il est frappant de constater combien reste tenace, à l'extérieur de notre profession, et nonobstant les témoignages de ceux qui nous connaissent, l'image du juriste soumis, voire complaisant, pour ne pas dire servile. Il nous faut donc continuer à combattre cet inacceptable cliché : à supposer qu'elle ait jamais correspondu à une quelconque réalité, cette image du Juriste d'entreprise a vécu.

Ce qui appelle l'indépendance, c'est la combinaison de trois éléments :

- C'est d'abord la matière juridique en tant que telle. Gardons en tête cette jolie phrase du Professeur Ducouloux-Favart : « *le travail du juriste relève plus de l'art que de la science et c'est bien pourquoi sa pensée est libre* ».

- C'est ensuite, et peut-être surtout, la volonté de nos entreprises elles-mêmes qui, loin de nous recruter pour faire de l'habillage ou masquer d'éventuelles turpitudes, sont à la recherche d'avis objectifs et intègres, leur permettant de s'orienter dans l'établissement de leurs méthodes de gouvernance, de leurs programmes de conformité et de leurs choix stratégiques.

- Ce sont enfin, pour ce qui nous concerne, membres de l'AFJE, les règles déontologiques en vigueur dans notre Association, règles auxquelles chacun d'entre nous a formellement déclaré adhérer et dont je veux rappeler ici les deux premiers articles : 1. *Le Juriste d'Entreprise agit dans le respect de l'honneur et de la dignité de la profession. Il s'abstient de tout acte ou comportement de nature à y porter atteinte.* 2. *Le Juriste d'Entreprise sauvegarde son indépendance intellectuelle dans l'exercice de sa profession.*

Que le rapprochement se fasse ou non, la déontologie devra rester au centre de nos préoccupations ; c'est à ce prix que la crédibilité de notre fonction au sein de nos entreprises continuera de se développer.

Que valons-nous ?

Ici, je voudrais aborder une question qui m'est chère, celle de la compétence, ou mieux encore, celle des « talents ».

Rappelons-nous que, pour l'entreprise, ce qui compte ce n'est pas tant le statut que la compétence. C'est à raison de nos compétences que nos entreprises nous recrutent ; c'est à l'aune de nos compétences qu'elles nous jugent, nous font confiance et nous offrent des développements de carrière.

Dans le contexte des discussions sur le rapprochement des professions, c'est un point essentiel car on entend encore trop souvent énoncer l'idée que le prestige de l'avocat pourrait se trouver terni par le rapprochement avec les Juristes d'entreprise. Sachons nous insurger contre cette vue des choses. Notre profession est la seule parmi les professions du droit à pouvoir se targuer de s'être développée sans l'aide d'une réglementation. Si nous en sommes là aujourd'hui, si notre profession se trouve désormais reconnue et installée au sein du monde de l'entreprise et des affaires, c'est essentiellement en raison du talent de ceux qui la pratiquent, talent qu'ont su, et que savent, reconnaître les bénéficiaires des services que nous rendons, c'est-à-dire les entreprises et leurs dirigeants.

Comment ce talent s'exprime-t-il ?

Un mot suffit à répondre à cette question, c'est le mot de créativité. Le Juriste d'entreprise d'aujourd'hui, celui que recherchent les entreprises françaises et d'ailleurs, c'est celui qui trouve, propose et fait accepter des solutions.

Paul Valéry disait à propos de l'écrivain : « *Un écrivain véritable ne trouve pas ses mots. Alors il les cherche ; et il trouve mieux* ». Ainsi en va-t-il du juriste moderne : il n'a pas tout dans la tête ; mais il sait chercher et, en cherchant, en observant, en analysant, en anticipant, il trouve. Par ses méthodes, par ses réflexions, par son flair, par sa capacité à gérer la complexité, le Juriste d'entreprise moderne est celui qui trouve les solutions et sait ainsi se rendre indispensable. Là se trouve son talent.

C'est l'addition de ces talents qui permet aujourd'hui à l'AFJE, forte de ses quelque 3700 membres, d'être reconnue comme organisation professionnelle de premier plan. C'est aussi ce qui la rend capable de mobiliser et de réunir de hauts responsables du monde politique et économique, comme en témoigne le très prestigieux colloque tenu en septembre dernier au collège des Bernardins en coopération avec le cabinet Gide Loyrette Nouel sur la question : *le droit peut-il rétablir la confiance ?*

Voici, chers amis juristes, le rapide tour d'horizon de notre profession que je voulais faire avec vous autour de ces trois questions : « qui sommes-nous ? », « que faisons-nous ? », « que valons-nous ? ».

A ces trois questions, s'en ajoute une quatrième, sur laquelle je voudrais maintenant conclure :

Que voulons-nous ?

Le rapport Darrois sur lequel, vous le savez, l'AFJE a pris position en juillet dernier, nous invite une nouvelle fois à nous interroger sur notre avenir. Comment voyons-nous, comment voulons-nous, cet avenir ? Après avoir échoué à plusieurs reprises, le rapprochement avec la profession d'avocat a-t-il aujourd'hui plus de chances de réussir ?

Comme l'AFJE l'a toujours dit, le rapprochement est une voie d'avenir : il permet une meilleure lisibilité de la profession juridique en général, une plus grande fluidité des ressources et des compétences, et un meilleur positionnement de nos entreprises dans l'environnement international via la question fondamentale de la confidentialité des avis.

Pour autant, ce rapprochement ne peut réussir si des velléités d'intrusion, pour ne pas dire d'invasion, ou si des réactions de méfiance ou de supériorité l'emportent sur ce qui doit rester le facteur déterminant de nos actions : l'intérêt de nos entreprises, c'est-à-dire le développement du droit à l'intérieur de nos entreprises. Cela a toujours été, et cela restera, le fil conducteur des actions de l'AFJE.

Dans les mois et semaines qui viennent, nous allons devoir développer notre communication autour de ce thème, en poursuivant les actions de dialogue et de lobbying d'ores et déjà engagées, en particulier auprès de la Chancellerie, des autres ministères concernés et, bien entendu, des parlementaires.

Mais, sans verser dans le corporatisme, nous devons aussi penser à nous-mêmes.

Comme je le disais en introduction, les hommes et les femmes qui exercent le métier de Juriste d'entreprise ont choisi ce métier par préférence à d'autres. S'ils y restent, c'est parce qu'ils s'y épanouissent, parce qu'ils y trouvent de belles opportunités de carrière, parce que, tout simplement, ils s'y trouvent bien et y sont heureux.

Mais c'est aussi parce qu'ils sont convaincus que cette profession ne cesse de grandir en prestige. Que nous soyons ou non favorables au projet actuel de rapprochement, celui-ci nous fournit l'occasion unique de parler de nous, de nous faire mieux connaître, de nous faire valoir, en un mot de rayonner.

C'est à cela qu'avec le Conseil d'administration de notre Association, mais aussi et surtout, avec votre aide à vous tous, chers amis, que je voudrais m'employer dans les semaines et les mois qui viennent.

Je voudrais consacrer mes derniers mots de conclusion à saluer Alain-Marc Irissou qui, au terme d'une présidence de deux années aura marqué l'AFJE par son expérience, par son dévouement de chaque instant et par la multiplicité de ses initiatives. Il laisse une association en bonne santé et prête à affronter les grands défis à venir. Je veux ici saluer son action en lui disant combien j'ai été heureux et fier de cheminer à ses côtés pendant ces deux années et en lui adressant mes félicitations et remerciements personnels pour la richesse de son apport à l'AFJE.

Et, bien entendu, je veux étendre ces remerciements au Président Thierry Desmarest et à la fondation Total pour avoir permis que notre quarantième anniversaire se déroule dans ce lieu riche d'histoire et prestigieux. Richesse de l'histoire et prestige d'un métier, ce sont au fond les deux thèmes qui nous valent d'être réunis ici ce soir.

Voilà, chers amis, les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre, à quelques jours de mon entrée en fonction à la présidence de l'AFJE.

Un tout dernier mot : une association comme la nôtre ne peut se développer que si ses membres s'expriment. Je forme le vœu que par vos suggestions, par vos idées, par vos talents, vous ayez vous aussi le désir de contribuer à la reconnaissance et au développement de notre métier commun.

Je vous remercie.
